CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

LIMINAIRE

Du 11 mars 2021

02 51 12 87 07

e-mail : fo.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr

Madame la Présidente,

Le 1er trimestre de 2021 se déroule avec beaucoup d'incertitudes pour les travailleurs impactés par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Dans le même temps le gouvernement laisse planer la menace de ses contre-réformes. Car bien que la crise financière soit déjà là, avec en dépit des mesures d'urgence, une précarité qui atteint des niveaux sans précédent pour bon nombre de nos concitoyens sombrant dans la pauvreté, cela n'empêche pas le gouvernement de maintenir la réforme de l'Assurance chômage, qui, sous couvert d'objectifs de lutte contre la précarité et les contrats courts, de refonte du marché du travail, aura de lourdes conséquences négatives pour 1,2 millions de demandeurs d'emploi... et encore plus fortement pour les plus précaires d'entre eux.

Quant au projet de réforme des retraites instaurant un système unique par points, il a été suspendu début 2020, mais bien vite le ministre de l'économie notamment, en a, de nouveau, vanté les mérites. ***FO*** réaffirme à nouveau sa détermination à défendre un système de retraite par répartition solidaire et intergénérationnelle et à empêcher le retour du système par points et toute velléité de reculer l'âge de départ en retraite.

D'autre part, alors qu'ils sont couverts de louanges depuis le début de la crise, les agents publics sont, quant à eux, toujours aux prises avec les contre-réformes du pouvoir en place telle la Loi de transformation du 6 août 2019.

Ainsi, la suppression des CHSCT a déjà été acté par décret, alors que ces instances démontrent depuis mars 2020 toute leur pertinence et utilité dans les entreprises et administrations.

Il en va de même de l'assèchement des compétences des CAP et de la montée en puissance de la contractualisation. Demain, dans un même service et sur des missions régaliennes de l'État, contractuels et titulaires exerceront des fonctions identiques, sans avoir suivi la même formation, sans percevoir la même rémunération, sans bénéficier des mêmes droits ni être soumis aux mêmes obligations.

Un exemple concret : la DGFIP a annoncé le recrutement de 250 contractuels en lien avec le traitement du fond de solidarité aux entreprises, annonce totalement hors sol, compte tenu de la technicité de cette mission dans les SIE!

FO exige l'abrogation pure et simple de la Loi de transformation de la fonction publique qui détruit toutes les valeurs inscrites dans le statut général, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et des usagers.

Dans le même temps, profitant de la crise sanitaire le pouvoir en place et son bras armé technocratique poursuit sa politique d'accélérations des restructurations et de suppressions d'emplois : la DGFIP qui représente 4,2% des effectifs de la Fonction publique d'État, en assume à elle seule 42,72% !!!

Dans ce contexte récurrent de réduction de ses effectifs, la DGFIP doit faire face aux priorités de relance de l'économie, de soutien des entreprises en difficulté et d'accompagnement des usagers sur fond de crise sanitaire avec tous les dysfonctionnements que nous dénonçons régulièrement. L'article du Canard Enchaîné paru hier s'en fait partiellement l'écho.

Ce que ne dit pas cet article, c'est que notre Direction doit également concilier des priorités contradictoires de maintien

ualité du service public et de déploiement u mal nommé «nouveau réseau de proximité». Non, le NRP n'améliorera pas la proximité car il n'est ni nouveau, ni un réseau, ni de proximité! Et ce sont les citoyens qui seront les grands perdants! Car son objectif est de supprimer 1000 implantations territoriales d'ici 2023 !

Pour ***FO***, ce processus infernal relève clairement de la réduction des coûts, en aucun cas d'une amélioration du service rendu, les suppressions d'emplois et le resserrement du réseau n'ayant jamais permis d'améliorer la performance du service public. Les conséquences de cette politique aveugle sont d'ores et déjà à l'œuvre: les agents qui, jusqu'alors compensaient par leur engagement et professionnalisme sont excédés et écœurés!! ***FO***, a, à de nombreuses reprises, alerté sur les effets délétères de ces restructurations d'envergure.

Mais la DGFiP reste sourde.

Quand il faut, tout à la fois, déménager dans l'urgence, se former contre son gré à un nouveau métier, supporter des transferts de charges, subir les dysfonctionnements informatiques de toutes sortes, gérer le quotidien, répondre aux sollicitations des usagers, etc c'est autant de facteurs de dégradation des conditions de travail des agents, de risque psychosocial, de perte de sens au travail, et de déclin du service rendu à l'usager.

FO* DGFIP** revendique et ne cessera de le faire, le RETRAIT du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois et des réformes régressives qui l'accompagnent! ..... Les élus ***FO DGFiP 44

Les élues en CL : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT (http://www.fo-dgfip-sd.fr/044)
FO DGFiP 44 : 2 rue du Général Margueritte - CS 13513 - 44035 NANTES cedex – : 02 51 12 87 07